



Compte rendu du CSA Interrégional Spécialisé du 7 février

Le Comité Social d'Administration Interrégional en Formation Spécialisée s'est réuni ce jour afin d'étudier les conditions de travail des agents du ressort de la DISP Lyon.

- Le PV du CSA du 28 novembre 2023 est validé

Chiffres des accidents de service remontés à la DISP : 370 en 2023 (en diminution).

10 890 jours d'arrêts en 2023 (+30% sur un an).

L'administration fait une différence entre les agressions directes ou indirectes (blessures sur intervention) qui a une conséquence sur Origine (AT/ATA).

Un guide de prise en charge des agents victimes a été diffusé par l'administration centrale et des arbres des causes seront demandés pour analyser les accidents.

L'agression doit nécessiter une procédure de demande d'accident de travail même s'il n'y a pas d'arrêt.

Sur les établissements et structures, il y a :

- 27 référents handicap nommés, 11 à nommer.
- 32 assistants de prévention nommés, 5 à nommer.

Les OS demandent des primes pour les ADP pour les inciter à exercer cette fonction avec intérêt. Les missions variées doivent être rappelées aux directions.

FO demande à ce que les quotités soient respectées, ce qui réglerait une grande partie du problème. Une position SST existe sur Origine pour quantifier le travail.

Présentation du Logiciel DUERP sur Intranet.

Les OS doivent être associées localement à sa réalisation. Des groupes de travail doivent être organisés également.

Étude des registres SST : prise de contact avec le département immobilier et les établissements pour le suivi afin d'être plus précis et plus efficace.
Les registres doivent être visés et une réponse doit être apportée.

Visites prévues sur : l'EPM, le CP Grenoble, le SPIP 03, le SPIP 43.

Les élus CSA: M. DAUDÉ, M. BAWOL, M. LUI HIN TSAN

FO Justice LYON

Le 8 février 2024

